

Réunion du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2009 placée sous la présidence du Maire, Bertrand Ringot.

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du Mercredi 24 juin 2009.



Approuvé à l'unanimité

2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire.

## A. Personnel communal

3. Rétribution des stagiaires universitaires.

Le décret 2009-885 du 21 juillet 2009 impose la gratification des stagiaires préparant un diplôme de l'enseignement supérieur, dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs. Celle-ci sera au minimum égal au plafond horaire de la sécurité sociale x 12,5 % x le nombre d'heures effectuées et au maximum de 50 % du SMIC.

Afin de permettre le versement de la gratification, le sujet de stage sera défini de façon précise par le tuteur du stagiaire avec des objectifs préétablis. Ce projet sera validé par la Direction et/ou l'élu délégué qui autorisera la rétribution. Au terme du stage, la présentation du rapport ou de l'étude en une courte soutenance devra être l'occasion d'évaluer le travail réalisé. Une attestation sera délivrée au stagiaire, il pourra l'utiliser lors de ses recherches d'emploi.

*La Commission municipale "Finances - Administration Générale - Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.*



Adopté à l'unanimité

## B. Développement urbain

4. Acquisition aux consorts Vernier, rue des Jardins



Dans le cadre de sa politique d'aménagement paysager, et plus précisément de son programme de création de cheminements piétonniers, la ville de Gravelines a fait part de sa proposition d'acquérir la parcelle cadastrée Section AY n° 78, d'une superficie de 8 066

m<sup>2</sup>, appartenant à l'indivision Vernier.

Par courrier du 3 décembre 2008, Maître Senlis, Notaire, nous a fait part de l'accord des consorts Vernier pour vendre ladite parcelle, à la commune de Gravelines au prix de 8 000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'acquérir la parcelle cadastrée section AY n° 78 au prix de 8 000 €.

*La Commission extra municipale "Projet de Ville (Aménagement), Urbanisme et Développement Durable, TIC" a émis un avis favorable à l'unanimité. La Commission municipale "Finances - Administration Générale - Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.*



Adopté à l'unanimité

## C. Culture - Communication Relations extérieures

5. Règlement de location et d'utilisation des salles de la Scène Vauban, du Ciné-Merlen, de l'Agriculture, de la salle Gérard Caloone.

On expose au Conseil que le Service Culture de la Ville de Gravelines a pour missions :

- La gestion des locations des salles de la Scène Vauban, du Ciné-Merlen, de l'Agriculture, Gérard Caloone ;
  - L'organisation et la gestion des manifestations culturelles spécifiques, des réceptions et des cérémonies se déroulant dans ces salles ;
  - La production de documentation sonore et vidéo ;
  - L'aide technique en sonorisation et en éclairage pour l'organisation de manifestations municipales et associatives ainsi que pour la production musicale locale.
- Pour gérer cette programmation et ces mises à disposition, il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur qui identifie le cadre de ces mises à dispositions ainsi que les différentes démarches ou responsabilités à respecter.

*La Commission extra municipale "Culture et Animation du Patrimoine" a émis un avis favorable à l'unanimité.*



Adopté à l'unanimité

6. Demande de subvention au Ministère Flamand de la Culture - Exposition Panamarenko, l'Homme volant

L'exposition au Musée du Dessin et de l'Estampe Originale de Gravelines, "Panamarenko, l'Homme volant", met en lumière le rêve de voler de Panamarenko. Elle s'inscrit dans un large projet initié par le FRAC Nord Pas-de-Calais qui permet aux visiteurs d'aller à la rencontre des œuvres de Panamarenko dans les lieux suivants : Frac de Rosendaël, Galerie Robespierre de Grande-Synthe, Musée Portuaire de Dunkerque et le PLUS de Cappelle-la-Grande.

Afin d'aider le Musée du Dessin et de l'Estampe originale à organiser cette exposition temporaire du 20 septembre au 13 décembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère Flamand de la Culture une subvention à hauteur de 3 000 €.

La Commission extra municipale "Culture et Animation du Patrimoine" a émis un avis favorable à l'unanimité. La Commission municipale "Finances - Administration Générale - Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.

✓ **Adopté à l'unanimité**

## D. Administration générale

### 7. Rapport d'activité 2008 de la Communauté Urbaine de Dunkerque

On présente au Conseil le rapport d'activité de la CUD pour 2008.

## E. Aménagement urbain

### 8. Opération d'habitat au droit de l'ancien caravaning – Dénomination de voiries nouvelles.



Dans le cadre de la création d'une opération d'habitat au droit de l'ancien caravaning municipal, il s'avère nécessaire de procéder à la nomination de trois voiries à créer. Les dénominations suivantes ont été retenues : Rue des anciens combattants d'AFN, Rue Victor Schoelcher, Rue des Nations Unies.

Le projet de délibération a été présenté à la Commission extra municipale "Projet de Ville (aménagement), Urbanisme et Développement Durable, TIC".

✓ **Adopté. Abstentions : 3 (Liste "L'Espoir")**

### 9. Opération d'habitat au droit de l'ancienne Brasserie Gourdin – Dénomination de voirie nouvelle



Dans le cadre de l'opération d'habitat au droit de l'ancienne Brasserie Gourdin, rue de la Digue Level, il

s'avère nécessaire de procéder à la nomination de la nouvelle voirie créée. La dénomination suivante a été retenue : Rue de la Brasserie Gourdin.

Le projet de délibération a été présenté à la Commission extra municipale "Projet de Ville (aménagement), Urbanisme et Développement Durable, TIC".

✓ **Adopté. Abstentions : 3 (Liste "L'Espoir")**

## F. Environnement

### 10. Arrêté préfectoral de prescription du plan de prévention des risques technologiques pour la société BASF Agri Production – Avis du Conseil Municipal



Suite à la demande de Monsieur le Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, concernant le projet d'arrêté de prescription du PPRT de la société BASF Agri Production, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur ce projet d'arrêté.

L'avis du conseil est sollicité sur le projet d'arrêté de prescription du PPRT fixant le périmètre d'étude et les "personnes associées" à son élaboration. Cette consultation précède une phase de concertation de personnes associées pour la rédaction du PPRT.

La Commission extra municipale "Environnement et Risques Majeurs" a émis un avis favorable à l'unanimité.

✓ **Adopté. Abstentions : 4 (Listes "L'Espoir" et "Le Vrai changement")**

### 11. Enquête publique Société Géovia Dunkerque Exploitation d'un entrepôt logistique à Loon-Plage Avis du Conseil Municipal

Vu l'arrêté d'enquête publique pris par le Préfet de la région Nord – Pas de Calais, Préfet du Nord, Vu la demande présentée par la société Géovia-Dunkerque, en vue d'exploiter un entrepôt logistique de 1 052 334 m<sup>3</sup> à Loon-Plage,

On demande au conseil municipal de formuler un avis sur la demande d'autorisation d'exploitation du projet ci-dessus, dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 1er septembre au 1er octobre inclus.

La Commission extra municipale "Environnement et Risques Majeurs" a émis un avis favorable à l'unanimité.

✓ **Adopté à l'unanimité**

### 12. Enquête publique - Communauté Urbaine de Dunkerque -Aménagement de la ZAC du Nord Banc -Avis du Conseil Municipal



Vu l'arrêté d'enquête publique pris par le Préfet de la région Nord – Pas de Calais, Préfet du Nord, Vu la demande présentée par la Communauté Urbaine de Dunkerque en vue d'obtenir l'autorisation d'aménager la ZAC du Nord Banc sur le territoire communal de Gravelines,

On demande au conseil municipal de formuler un avis sur la demande d'autorisation d'aménager du projet ci-dessus dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 31 août au 15 septembre inclus.

La Commission extra municipale "Environnement et Risques Majeurs" a émis un avis favorable à l'unanimité.

✓ **Adopté à l'unanimité**

### 13. Enquête publique – ASAD de Bourbourg Demande d'autorisation pour drainage agricole Avis du Conseil Municipal



Vu l'arrêté d'enquête publique pris par le Préfet de la région Nord – Pas de Calais, Préfet du Nord, Vu la demande présentée par l'Association Syndicale Autorisée de Drainage de Bourbourg en vue d'obtenir l'autorisation de drainage agricole sur plusieurs territoires communaux, dont celui de Gravelines,

On demande au conseil municipal de formuler un avis sur cette demande d'autorisation en application des articles L 210-1 et suivants du code de l'environnement dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 15 septembre au 30 septembre inclus.

La Commission extra municipale "Environnement et Risques Majeurs" a émis un avis favorable à l'unanimité.

✓ **Adopté. Abstentions : 3 (Liste "L'Espoir")**

## G. Affaires budgétaires et financières

### 14. Budget supplémentaire 2009

On présente au Conseil le Budget Supplémentaire 2009, pour lequel la commission municipale "Finances – Administration Générale – Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.

✓ **Adopté**

**Contre : 3 (Liste "L'Espoir")**

**Abstentions : 2 (Listes "Le Vrai changement" et "Ouverture pour un Espoir Gagnant")**

### 15. Livrets de naissance – Participation de la ville

Par délibération du 12 mars 2003, le Conseil Municipal a fixé à 16 € le montant de la participation de la Ville à l'ouverture d'un Compte Livret d'Epargne pour les naissances d'enfants résidant à Gravelines.

La loi 2008-776 du 04 Août 2008 ayant modifié les dispositions de l'Article L221-1 du code monétaire et financier, tous les établissements de crédit peuvent désormais proposer aux parents de nouveaux-nés d'ouvrir un Livret, dénommé Livret A.

On propose donc au Conseil de participer à hauteur de 16 € à l'ouverture d'un livret A pour un nouveau-né résidant à Gravelines, quelque soit l'organisme bancaire choisi, et sous condition pour les parents de procéder à l'ouverture du livret dans le délai maximum d'un an à compter de la date de naissance de l'enfant.

La Commission municipale "Finances - Administration Générale - Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.

✓ **Adopté à l'unanimité**

### 16. Acquisition de parts sociales – SA Copronord Habitat

Copronord Habitat est une coopérative HLM, créée en 2003, filiale d'Habitat 59/62 Picardie, qui réalise et vend des logements neufs de haute qualité en accession à la propriété à titre de résidence principale. La SA Copronord Habitat propose aux communes de s'investir dans son action en matière d'habitat par l'achat de parts sociales.

Il est ainsi proposé au Conseil d'acquérir 60 parts sociales de la SA Copronord Habitat au prix unitaire de 15,25 € soit 915 €.

La Commission municipale "Finances - Administration Générale - Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.

✓ **Adopté à l'unanimité**

## H. Questions diverses

### 17. Motion contre la privatisation de La Poste

Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 03 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de la Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal,

Le Conseil Municipal se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009 ; soutient le Comité Local de Défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 03 octobre 2009 sur la privatisation de la Poste ; et demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.



**Adopté**

**Contre : 1 (Liste "Le Vrai changement")**

### 18. Motion de soutien aux salariés de Rexam

La direction de Rexam Gravelines, qui fabrique des cannettes de 33 cl et de 50 cl pour Coca-Cola notamment, a annoncé la semaine dernière sa volonté de fermeture du site à l'horizon 2010. Le motif invoqué par la Direction est le suivant : «un manque de rentabilité dans une période de surcapacité de boîtes sur le marché».

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de Gravelines demande à la Direction anglo-suédoise de Rexam d'étudier toutes les solutions de maintien de l'outil de production sur site ou de reconversion de l'usine afin de maintenir le plus grand nombre d'emplois sur le territoire. Toutes les mesures doivent être envisagées dans l'unique objectif du maintien des emplois.

Le Conseil Municipal de Gravelines apporte son soutien aux salariés de Rexam dans ce contexte difficile et à leurs familles. Le Conseil Municipal sollicite l'intervention des parlementaires du Dunkerquois sur ce dossier ainsi que le soutien de la Ministre de l'Industrie sera également sollicité.



**Adopté à l'unanimité**

### 19. Motion pour le maintien de la compagnie maritime SeaFrance

L'opérateur historique du transmanche, Sea France, filiale à 100 % de la SNCF, est confronté à des difficultés financières importantes. Un plan social est en cours de discussion entre la Direction et les représentants des personnels. 543 emplois seraient menacés, soit environ le tiers des emplois de la Compagnie. Plus de 150 salariés sont domiciliés dans le gravelinois.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de Gravelines invite les parties prenantes à ce dossier à rechercher le meilleur accord possible dans les délais les plus brefs avec comme seuls objectifs la sauvegarde du plus grand nombre d'emplois et la viabilité économique

de l'entreprise après recapitalisation par la SNCF.

Par ailleurs, le Conseil Municipal de Gravelines indique son souhait de voir la SNCF rester largement majoritaire dans le capital de Sea France, permettant ainsi de continuer à exploiter les navires sous pavillon français dans le contexte à venir du développement du Port de Calais (projet Calais 2015).

Le Conseil Municipal de Gravelines sollicite le soutien des parlementaires et des maires des communes du littoral et demande l'arbitrage des ministres concernés et du Chef de l'Etat afin de débloquer ce dossier majeur pour l'économie du littoral de la Région Nord Pas-de-Calais.



**Adopté à l'unanimité**

## I. Ordre du jour complémentaire

### 20. Prêts au personnel communal.

On décide d'octroyer des prêts Employeur pour travaux d'amélioration de l'habitat.



**Adopté à l'unanimité**

## J. Questions diverses (suites)

- Suites données au dossier des Antennes-Relais ?

- Respect du contrat par LD Collectivités ?

- Conséquences de la fermeture du cabinet médical des Huttes ?

- Pistes cyclables vers les collèges prévues dans le plan de circulation ?

- Présence judicieuse des "Stops" rue du Guindal et Bd des Sculpteurs ?

- Information de l'acquisition d'un bâtiment de 5 500 m<sup>2</sup> par Crémmo dans la Zone Leurette.

- Information de l'arrivée de Spar en remplacement du Petit Casino.

- Information de l'obtention par le C.A.S.S d'un agrément pour augmenter de 30 places son service de soins à domicile.

### Journal du Conseil Municipal

Journal d'Information gratuit,  
édité par la Mairie de Gravelines  
Place Charles Valentin - 59 820 Gravelines  
Tél : 03 28 23 59 00  
<http://www.ville-gravelines.fr>

Directeur de la publication : Bertrand Ringot  
Responsable de la rédaction : Claudine Barbier  
Rédaction : Service Communication  
Réalisation : Service Communication  
[servicecommunication@ville-gravelines.fr](mailto:servicecommunication@ville-gravelines.fr)